

Image not found or type unknown



## saisie sur compte bancaire

Par **christiano**, le **04/09/2010** à **18:20**

ma banque vient de m'avertir qu'elle a été dans l'obligation de bloquer mon compte courant au profit d'un créancier .je ne conteste pas la dette .cependant seul mon salaire est versé sur mon compte .

puis je contester la saisie et comment?comment faire un recours devant le jex ?est ce payant?je vous remercie de bien vouloir m'éclairer .